TÉLAVIE

Article publi-rédactionnel -

Télésoin en kinésithérapie : dans quelles situations peut-il vraiment être utile ?

Le télésoin ne remplace pas la prise en charge au cabinet. Utilisé au bon moment, il peut en revanche devenir un outil complémentaire pour suivre, conseiller et accompagner certains patients à distance.

La kinésithérapie est, par nature, une profession où le contact avec le patient occupe une place essentielle. Pour autant, toutes les séances ne nécessitent pas systématiquement la présence physique du patient au cabinet. Le télésoin permet de réaliser à distance certaines séances lorsqu'elles sont adaptées à la situation du patient et compatibles avec la qualité des soins.

L'objectif n'est donc pas de remplacer le présentiel, mais de disposer d'une possibilité supplémentaire dans le parcours de soins.

Le télésoin, ce n'est pas une simple visioconférence

Le télésoin est un acte réalisé à distance, en vidéotransmission, entre le masseur-kinésithérapeute et son patient. Le cadre conventionnel prévoit plusieurs conditions : le kinésithérapeute doit en principe avoir déjà réalisé au moins un acte ou un bilan en présence du patient dans les douze mois précédents ; la première séance comportant le bilan diagnostic kinésithérapique initial ne peut pas être réalisée à distance ; le recours au télésoin relève d'une décision partagée entre le patient et le professionnel.

Le masseur-kinésithérapeute conventionné peut par ailleurs réaliser au maximum 20 % de son activité conventionnée annuelle à distance.

Quels actes peuvent être réalisés à distance ?

L'Assurance Maladie indique que les actes inscrits à la NGAP peuvent être réalisés en télésoin, à l'exception des actes nécessitant un contact direct en présentiel avec le patient ou un équipement spécifique qui n'est pas disponible auprès de celui-ci.

1. Contrôler la réalisation d'exercices

Un patient a appris ses exercices au cabinet. Quelques jours plus tard, une séance à distance peut permettre d'observer leur réalisation, de corriger un mouvement et d'adapter le programme. Le professionnel conserve ainsi un contact visuel avec le patient tout en évitant un déplacement lorsque celui-ci n'apporte pas de bénéfice particulier.

2. Assurer certains suivis entre deux séances présentielles

Le télésoin peut trouver sa place dans une prise en charge alternant présentiel et distance. Une séance au cabinet permet par exemple de réaliser l'examen clinique, les techniques manuelles ou l'utilisation d'un matériel spécifique. Une séance suivante peut être consacrée à l'éducation, à

l'observation des exercices, aux conseils ou à l'évolution du programme.

3. Maintenir le suivi lorsque le déplacement est difficile

Certaines situations rendent temporairement le déplacement au cabinet compliqué : problème de mobilité, contraintes professionnelles ou familiales, éloignement ponctuel. Lorsque la situation clinique le permet, une séance à distance peut éviter une rupture inutile du suivi.

4. Observer le patient dans son environnement réel

La vidéo peut aussi apporter une information difficile à obtenir au cabinet : comment le patient monte son escalier, s'installe devant son poste de travail, réalise ses exercices ou organise son environnement quotidien. Cette observation peut aider le professionnel à adapter ses recommandations.

> **Présentiel et télésoin sont complémentaires. Une séance à distance n'a de sens que lorsqu'elle est pertinente pour le patient et compatible avec la qualité des soins.**

Des obligations professionnelles qui restent les mêmes

Le fait que la séance soit réalisée à distance ne diminue pas les exigences professionnelles. La vidéotransmission doit permettre un soin de qualité, garantir la confidentialité des échanges et la sécurisation des données.

Le kinésithérapeute doit également tracer la séance. L'Assurance Maladie prévoit la rédaction d'un compte rendu intégré dans Mon espace santé du patient, et la traçabilité des séances de télésoin dans le bilan diagnostic kinésithérapique.

Les actes de télésoin bénéficient de la même prise en charge que les actes réalisés en présence du patient et sont facturés avec la lettre-clé TMK, affectée des coefficients correspondants.

L'enjeu : rendre le télésoin suffisamment simple pour être réellement utilisé

Dans la pratique, l'intérêt du télésoin dépend beaucoup de la simplicité de l'outil. Si organiser une séance nécessite de multiplier les logiciels, les manipulations ou les échanges techniques avec le patient, le gain de temps disparaît rapidement.

C'est sur ce constat qu'a été développée Télavie, une plateforme destinée aux professionnels de santé pour organiser les télésoins dans un environnement dédié. L'objectif n'est pas de transformer les habitudes des kinésithérapeutes, mais de rendre l'option « télésoin » facilement accessible lorsqu'elle présente un intérêt pour le patient.

Essayer avant de décider

Parce qu'un nouvel outil doit pouvoir être évalué dans les conditions réelles du cabinet, Télavie propose 7 jours d'essai gratuit à tous les nouveaux utilisateurs.

Le tarif public du Socle est de 175 € TTC/an. Des offres partenaires peuvent prévoir un avantage spécifique pour les nouveaux clients éligibles, après vérification de leur statut d'adhérent.

Le télésoin ne remplacera probablement jamais ce qui constitue le cœur de la kinésithérapie : la rencontre entre le thérapeute et son patient. Mais utilisé pour la bonne séance, il peut devenir un outil complémentaire particulièrement pratique.

Sources de référence

• Assurance Maladie - Télésoin : conditions de réalisation, facturation et aides à l'équipement
https://www.ameli.fr/masseur-kinesitherapeute/exercice-liberal/telesante/telesoin

• Haute Autorité de santé (HAS) - Qualité et sécurité du télésoin : critères d'éligibilité et bonnes pratiques pour la mise en œuvre
https://www.has-sante.fr/jcms/p_3240878/fr/qualite-et-securite-du-telesoin-criteres-d-eligibilite-et-bonnes-pratiques-pour-la-mise-en-oeuvre

• Agence du Numérique en Santé (ANS) - Télésoin / Télésanté
https://esante.gouv.fr/ens/offre/telesante/telesoin

• Ministère chargé de la Santé - Le télésoin
https://sante.gouv.fr/soins-et-maladies/prises-en-charge-specialisees/telesante-pour-l-acces-de-tous-a-des-soins-a-distance/article/le-telesoin

• Télavie - informations, fonctionnalités, tarifs et FAQ
https://telavie.fr/